



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration présentée par le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2010/1.



Déclaration

Le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, plus connue dans le monde sous le nom de BPW International, sont conscients du travail et des efforts de sensibilisation accomplis ces 15 dernières années par la société civile, en particulier par les associations féminines, en coopération avec les gouvernements et les institutions internationales pour réaliser les objectifs et les buts de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Nos organisations, qui représentent des millions de femmes et de filles de par le monde, sont toutefois profondément préoccupées par le fait que nombre de grands idéaux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales inscrits dans ces deux instruments ne soient toujours pas pleinement concrétisés.

Si, 15 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, quelques femmes ont vu leur sort s'améliorer, pour des millions de femmes et de filles de nombreux pays, les progrès ont été extrêmement lents. Les ravages de la guerre, des guerres civiles et des catastrophes naturelles ont retardé les avancées dans le domaine des inégalités hommes-femmes et du développement. Ces situations ont également contribué à la propagation du VIH/sida, fléau qui touche davantage les femmes et les enfants que les hommes.

Récemment, la récession économique mondiale et les changements climatiques ont réduit à néant les progrès accomplis pour les femmes les plus vulnérables. Les estimations de l'OIT prévoient que 5,1 millions de femmes vont perdre leur emploi cette année en raison du ralentissement économique et viendront s'ajouter aux 32,6 millions qui sont déjà sans travail rémunéré¹. Le changement climatique va exacerber les difficultés rencontrées par les femmes, lesquelles ainsi que les enfants ont un risque 14 fois plus élevé d'être victimes de catastrophes naturelles que les hommes dans les sociétés où les inégalités hommes-femmes existent. Cette inégalité compromet en outre la réalisation de l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement.

De plus, tant le Conseil international des femmes que la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ont conscience de l'écart qui existe entre les besoins et les aspirations des femmes et des filles des pays peu ou plus développés. L'autonomisation universelle des femmes ne pourra se faire que si les femmes qui jouissent d'une meilleure qualité de vie se battent pour améliorer les conditions de celles qui sont beaucoup plus défavorisées. La lutte de ces dernières doit être la lutte de toutes les femmes et de tous les hommes, quelle que soit leur appartenance ethnique, culturelle et religieuse.

Le paragraphe 12 de la Déclaration de Beijing dispose que le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur promotion garantit aux femmes et aux hommes la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel au sein de la société et de régler leur vie selon leurs aspirations. En 2010, de nombreuses femmes et filles se voient refuser cette chance. La traite, les violences, les abus sexuels, la pauvreté persistante, l'absence de domicile fixe et des moyens de subsistance précaires perpétuent une vie faite de dénuement et de discriminations pour un grand nombre de femmes et de filles.

¹ Organisation internationale du Travail, Trends Econometric Models (juillet 2009).

Les organisations féminines non gouvernementales se sont engagées de façon particulièrement active pour traduire dans les faits les objectifs stratégiques et les actions du Programme d'action de Beijing. Les projets menés et les ressources investies pour développer des moyens de subsistance plus durables, prévenir la violence, éduquer et former, et améliorer la santé dans les communautés locales ont été d'une utilité remarquable. Les projets de développement du Conseil international des femmes disposent d'un budget relativement faible, mais en permettant aux familles d'augmenter les revenus grâce à l'amélioration de la gestion du bétail, à la diversification des cultures, à la commercialisation des produits agricoles et à la formation à la production de biens artisanaux destinés à la vente, leur effet a été profond. Des programmes d'alphabétisation, de financement de ressources pédagogiques et de fourniture de membres artificiels ont aussi amélioré la vie de nombreuses femmes et de leur famille. La promotion du développement social et de la justice sociale a permis à l'espoir de prendre le pas sur le désespoir.

Lors de l'assemblée générale du Conseil international des femmes à Johannesburg, en octobre 2009, on s'est dit satisfait de l'attention accrue accordée aux inégalités entre les sexes et aux disparités économiques et sociales, de la meilleure acceptation de la diversité culturelle et de l'appui croissant accordé par les gouvernements et les médias aux femmes lorsqu'elles dénoncent les injustices. On s'est inquiété du fait que les besoins particuliers des femmes âgées, des femmes handicapées et des femmes migrantes n'étaient toujours pas satisfaits. De nouveaux problèmes causés par la récession financière mondiale et les récentes catastrophes naturelles ont fait surgir de nouveaux obstacles à l'autonomisation complète des femmes. En conséquence, des résolutions ont été adoptées reconnaissant les responsabilités assumées par les femmes au sein de leur famille, les besoins des veuves, en particulier dans les situations de conflit ou d'après conflit, la nécessité de planifier l'intégration des femmes pour tous les gouvernements, l'importance du dialogue et de la tolérance dans la résolution pacifique des conflits, de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme, de la tolérance zéro à l'égard des actes de viol et de la reconnaissance des répercussions néfastes du commerce sexuel des enfants.

Le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales appuient sans réserve la campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes demandant la création d'une instance des Nations Unies de haut niveau vouée à la cause des femmes qui disposerait de tous les moyens financiers nécessaires. Cette nouvelle entité sera, à notre sens, un mécanisme capital de promotion des femmes et des filles dans le futur. Nous saluons la décision de l'Assemblée générale donnant suite à la création de cette nouvelle entité, qui permettra enfin d'accorder aux droits des femmes le même statut et la même légitimité qu'à d'autres questions dont s'occupe l'ONU.

Dans les sociétés où les principes de Beijing, les garanties de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement sont mieux pris en considération, les difficultés restent nombreuses. La violence à l'égard des femmes et des filles reste intolérablement élevée. Les efforts déployés pour mettre fin aux violences conjugales et à la maltraitance des enfants ont échoué. La promotion et le développement économiques des femmes sont essentiels à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing et à la mise en œuvre des principes de la Convention.

À l'occasion du trentième anniversaire de la Convention, BPW International et le Conseil international des femmes soulignent l'importance que ce texte revêt pour les femmes et les pays et exhortent les États Membres et observateurs qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier, ainsi que son Protocole facultatif, sans formuler de réserves, afin d'instaurer un monde où les femmes et les filles puissent vivre à l'abri de la pauvreté, de la violence et de la discrimination, comme le prévoit le Programme d'action de Beijing.

Tant les pays développés que les pays en développement ont accompli des progrès notables dans l'éducation des femmes et l'amélioration de leur santé. Dans de nombreux pays développés, les femmes représentent à présent plus de la moitié des diplômés de l'université, et de nombreux pays en développement ont considérablement réduit les disparités entre les sexes en matière d'alphabétisation et d'enseignement primaire et secondaire. Comparées à leurs homologues masculins, les inégalités dont souffrent les femmes en matière d'emploi et de rémunérations demeurent importantes; ces écarts sont même encore plus considérables dans la plupart des pays en développement².

Durant la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, deux manifestations parallèles consacrées à l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets et de l'égalité salariale dans le cadre du partage équitable des responsabilités ont été organisées conjointement par des missions permanentes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales; à cette occasion, le président du BPW a officiellement lancé une campagne de sensibilisation à l'égalité salariale et exhorté les sociétés apparentées de plus de 90 pays à coopérer avec toutes les parties concernées, notamment les gouvernements, les employeurs, les organisations de la société civile, les syndicats, etc. afin d'appeler l'attention sur les inégalités salariales persistantes entre les hommes et les femmes.

Les gouvernements, les entreprises ou les particuliers n'assument encore que très rarement leurs responsabilités vis-à-vis des femmes. Celles-ci doivent être intégrées aux mécanismes de contrôles à tous les niveaux et être considérées comme des partenaires légitimes dans tous les secteurs de la vie publique – elles doivent pouvoir assumer des postes à responsabilité au gouvernement, dans le monde des affaires et dans la communauté en général. Malgré la mise en place généralisée de mécanismes en faveur des femmes, ceux-ci disposent rarement du financement ou de l'appui politique nécessaires et sont par conséquent incapables de peser sur la politique gouvernementale; les femmes sont systématiquement tenues à l'écart des principaux organes de prise de décisions qui décident de la répartition des ressources dans le secteur public et privé. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets et l'élaboration des politiques est un bon moyen de mesurer les progrès accomplis pour soutenir la croissance économique sur le long terme et améliorer la situation des femmes.

Nous exhortons les gouvernements qui souhaitent véritablement renforcer les droits des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes de s'intéresser de près aux finances et aux dépenses publiques afin d'avoir une idée un peu plus précise de la part qui revient aux femmes et aux filles et de celle qui revient aux hommes et aux

² Discours prononcé par S. E. Chan Heng Chee, Ambassadeur de Singapour auprès des États-Unis, à la quatorzième réunion de la Women Leaders' Network, Singapour, 4 août 2009.

garçons. La problématique hommes-femmes doit être intégrée à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques afin de promouvoir la justice sociale et d'offrir les mêmes chances aux femmes et aux hommes.

Nous notons que, même si la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ne traite pas en tant que tel des budgets et des financements, elle fait peser en la matière des obligations implicites sur les États en exigeant d'eux qu'ils prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Elle exige aussi que les femmes puissent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, prendre part à la prise de décisions en matière de budgets (art. 7)³. Ainsi, lorsqu'un État n'alloue pas les ressources appropriées et fait obstacle à l'application effective de la Convention, il manque aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention.

Dans sa Recommandation générale 6, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recommande aux États de créer ou de renforcer des mécanismes, institutions et dispositifs nationaux efficaces à un échelon gouvernemental élevé en les dotant des ressources, du mandat et des pouvoirs voulus pour donner des avis sur les incidences à l'égard des femmes de toutes les politiques gouvernementales; de suivre de façon exhaustive la situation des femmes; et d'aider à formuler de nouvelles politiques et à mettre effectivement en œuvre des stratégies et des mesures tendant à mettre un terme à la discrimination. Dans d'autres recommandations générales, ainsi que dans des recommandations adressées à des États particuliers, le Comité fait explicitement référence à la nécessité de prendre des mesures budgétaires pour instaurer une égalité entre les sexes (Recommandation générale 24, par. 17, par exemple).

La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets, l'égalité salariale et le partage des responsabilités familiales sont étroitement liés. Le fait que les femmes assument plus de responsabilités familiales limite leur accès à une rémunération égale; un salaire inférieur fait que davantage de femmes assument des tâches familiales et le déséquilibre des budgets au détriment des femmes tend à accroître le volume de travail non rémunéré. Il est urgent de définir des stratégies prenant simultanément en compte le partage équitable des responsabilités familiales, l'égalité de rémunération et l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Dans pratiquement tous les pays, les inégalités salariales entre les sexes n'ont presque pas changé ces 10 dernières années, le salaire de base des femmes étant inférieur de plus de 10 % à celui des hommes. La différence s'accroît lorsque les femmes ont des qualifications élevées. Les femmes restent peu représentées aux postes de prise de décisions.

Les compétences des femmes en matière d'instauration de la paix, d'atténuation des effets du changement climatique et de protection d'un environnement durable seront essentielles pour l'avenir de la planète, et il est urgent que les sociétés le reconnaissent et prennent les mesures appropriées. La prise en compte des besoins des filles doit être une priorité. Leur avenir est celui des femmes. Accroître la visibilité des filles en investissant dans tous les aspects de leur développement permettra de bâtir des familles et des communautés plus fortes.

³ Diane Elson, *Budgeting for Women's Rights, Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 2006, p. 13.

Ce n'est que grâce à la volonté politique, à la refonte de toutes les politiques publiques pour reconnaître et intégrer la problématique hommes-femmes, et à l'élaboration de mécanismes propres à permettre aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel aux côtés des hommes que les objectifs et les buts du Programme d'action de Beijing pourront être atteints. Continuons d'aller de l'avant sans oublier que ce qui est un progrès pour les femmes est un progrès pour tous et sans retour en arrière possible.
